



Association TRANSPARENCE CITOYENNE

Réf. 2024-2493

Affaire suivie par Sébastien WELTER

DGS

☎ 01.69.93.49.05

Le 5 mai 2024

Objet : Demande de communication des notes de frais du Maire

Monsieur le Président,

Par courrier électronique du 28 mars 2024, vous avez demandé, sur le fondement du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, communication de mes notes de frais pour le mandat en cours.

Conformément à votre demande et à la réglementation applicable, vous trouverez en pièces jointes :

- les notes de frais de déplacements du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.
- les notes de frais de restauration du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.
- les notes de frais de représentation du maire (ainsi que les reçus afférents), sur la période courant de juin 2020 à aujourd'hui.

Vous pouvez saisir la Commission d'accès aux documents administratifs dans un délai de deux mois à compter de la réception du présent courrier avant de former, le cas échéant, un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le Maire



Victor DA SILVA